

La Roche sur Yon, le 22/08/2019

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice des Services de l'Éducation Nationale de Vendée

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs  
des écoles privées

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale chargé(e)s des circonscriptions

**DIVISION DES ELEVES**

Dossier suivi par  
Mme VERDEAU Hélène  
Tél. 02.51.45.72.32

[ce.sortiesscolaires85@ac-nantes.fr](mailto:ce.sortiesscolaires85@ac-nantes.fr)

DSDEN 85  
Cité Administrative Travot  
B.P. 777  
85020 LA ROCHE/YON  
CEDEX

Objet : Gestion des voyages scolaires et des documents liés à la sécurité

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2019, le dépôt des documents liés aux sorties et voyages scolaires devra être effectué sur une nouvelle application académique qui remplacera le dispositif départemental en vigueur jusqu'alors. Cette nouvelle application permettra un accès facilité aux documents en cas d'urgence.

Vous nous informerez donc des sorties et de voyages scolaires des élèves sur ETNA/ARENA/Enquêtes et pilotage/Déclaration des déplacements scolaires. Ce logiciel, notamment avec ses onglets, ses menus déroulants, donne l'accès automatique aux listes d'élèves par classe et par établissement. Une documentation sera accessible sur l'application (rubrique « aide »).

La déclaration des sorties et voyages scolaires sur l'application est essentielle.

En cas de menace ou de danger, ces informations permettent en effet :

- d'identifier rapidement les groupes et leurs accompagnants présents dans un lieu précis,
- de vous alerter et de vous permettre de prendre les mesures nécessaires,
- d'assurer, si besoin, la complète information des services de l'ordre, de sécurité et de secours.

Pour les séjours à l'étranger, la déclaration sur le site Ariane du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères reste obligatoire.

Catherine CÔME

